Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB02-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
01/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Gaëlle NICOLAS, le Maire.

Etaient présents : Mme Gaëlle NICOLAS, Mme Sylvie CHASSEREZ, Mme Sylviane TOUFFAIT, M. Didier CHOPLIN, Mme Marie-Pierre LE GOFF, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Marie-Hélène GOUEREC, M. Steeve MAZEAU, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, M. Hugues COËNT, Mme Nathalie CAROFF, M. Daniel LE FUR, Mme Dao PHAN, M. Sébastien GENTRIC, Mme Cécile HETET, M. Raymond FEILLANT, Mme Marie PERENNES, Mme Céline LEHUEDE (arrivée à 19h14 à partir de la délibération n°03), M. Frédéric BALLERIN, M. Alexis CHARRIER, Mme Julie L'HELGOUALCH,

Ont donné procuration :
M. Nicolas LOTHORE à Mme Gaëlle NICOLAS
Mme Jacqueline CHAUSSEPIED à Mme Marie-Pierre LE GOFF

Absent-e-s excusé-e-s : -
Mme Nathalie GOURMELON

Absent-e-s non excusé-e-s :
Mme Odile BOZEC
Mme Clarisse RÉALÉ
M. Frédéric CANEVET-JEZEQUEL
Mme Sylvie JONET

Secrétaires de séance :

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; Benjamin LEGROS, Directeur service des finances ; M. Stéphane LE GALL, Directeur des services techniques Mme Valérie LAUTIER, Directrice des affaires scolaires (jusqu'à la délibération n°07).

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB02-DE

N° 02 OBJET : Participation financière de la commune de Châteaulin aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association – année scolaire 2024/2025 (coût d'un élève de l'école publique)

Alexis CHARRIER, Président de l'OGEC St Joseph La Plaine, quitte la salle du conseil. Il ne prend pas part au débat, ni au vote. Le nombre de votants pour la présente délibération est de 22.

Rapporteur : Sylvie CHASSEREZ

L'obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose, en application de l'article L. 442-5 du code de l'éducation, que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Le coût d'un élève est calculé sur la base des dépenses de fonctionnement des écoles publiques de l'année scolaire 2024/ 2025 (compte administratif 2025).

Le coût s'élève cette année à 1 916.01 € pour un élève scolarisé en école maternelle et 643.31 € pour un élève scolarisé en école élémentaire.

Le montant des versements à effectuer par élève châteaulinois, dans le cadre des écoles privées sous contrat est le suivant :

Ecole St Joseph La Plaine	28 élèves châteaulinois école maternelle	53 811.80 €
Ecole St Joseph La Plaine	77 élèves châteaulinois école élémentaire	49 534.87 €
TOTAL		103 346.67 €
Diwan	8 élèves châteaulinois école maternelle	15 328.08 €
Diwan	6 élèves châteaulinois école élémentaire	3 859.86 €
TOTAL		19 187.94 €

Ce point a été étudié en commission Ecoles et familles du 21 janvier 2026 et a reçu un avis favorable.

Ouï l'exposé de Sylvie CHASSEREZ, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement des montants suivants :

- Ecole St Joseph la Plaine : 103 346.67 € €
- Ecole Diwan : 19 187.94 €
  Soit un montant total de 122 534.61 € qui sera inscrit au budget primitif 2026

MAIRIE DE CHATEAULIN Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 5 FEVRIER 2026

Le Maire	La secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Gaëlle NICOLAS	Margareth CUSSON-DUARTE	Frédéric BALLERIN